

Garantie limitée et soins
En vigueur : le 23 avril 2013

Produits et couverture – Metroflor[MD] garantit par la présente que son revêtement de sol Metroflor sera exempt de défauts de fabrication et, en conditions normales d'utilisation et d'entretien, ne s'usera pas, ne se décolorera pas, ni ne se tachera pas au point de perdre son motif et sa couleur d'origine, pour une période de temps spécifiée à compter de la date de l'achat du produit, tel qu'indiqué ci-dessous. La présente garantie limitée s'applique seulement à la condition que le revêtement de sol couvert par la présente garantie ait été installé et entretenu en conformité avec le Manuel d'installation et d'entretien de Metroflor.

Couverture de la garantie	Produits garantis / périodes de garantie							
	Groupe A		Groupe B		Groupe C		Groupe D	
	Résidentiel	Commercial	Résidentiel	Commercial	Résidentiel	Commercial	Résidentiel	Commercial
Défaut de fabrication	Limitée, à vie	15 ans	25 ans	8 ans	15 ans	6 ans	12 ans	5 ans, non intensif
Usure, décolor. ou taches*	Limitée, à vie	15 ans	25 ans	8 ans	15 ans	6 ans	12 ans	5 ans, non intensif

Couverture de la garantie	Groupe E		Groupe F	Produits vendus via Internet
	Résidentiel	Commercial	Résidentiel seulement	
Défaut de fabrication	7 ans	3 ans, non intensif	7 ans	1 an
Usure, décolor. ou taches*	7 ans	3 ans, non intensif	7 ans	1 an

***DÉFINITIONS / aux fins de la couverture :**
L'« usure » doit être à travers la couche d'usure, au point où le motif imprimé en est altéré ou modifié.
La « décoloration » doit être telle que le revêtement de sol se trouve décoloré de façon permanente.
Une « tache » doit être causée par des produits de nettoyage, des produits chimiques ou des produits de soins et entretien ordinaires pour usages domestiques courants.

DÉFINITIONS / groupes :

« Groupe A »
(garantie limitée, à vie, usage résidentiel / 15 ans, usage commercial)
1. Panneaux et carreaux Commonwealth
2. Panneaux et carreaux INTACT
3. Panneaux et carreaux Savanna
4. Panneaux à fini engravé à la main Solidity
5. Ardoise Solidity
6. Travertin Solidity
7. Marbre vieilli à l'ancienne Solidity

« Groupe B »
(25 ans, usage résidentiel / 8 ans, usage commercial)
1. Rive de panneau Burlington
2. Panneau à fini engravé à la main Burlington
3. Carreau LinoStyle
4. Solidity 30 – Tahoe
5. Valley Woods
6. Shale Versatal – pierre Barcelona
7. Panneaux et carreaux Windsor
8. Pierre Toscana

« Groupe C »
(15 ans, usage résidentiel / 6 ans, usage commercial)
1. Panneaux finis antique Burlington
2. Panneaux et carreaux Burlington
3. Panneaux rustiques Burlington
4. Chêne Timeless
5. Shale Versatal – ardoise

« Groupe D »
(12 ans, usage résidentiel / 5 ans, usage commercial non intensif)
Studio Plus

« Groupe E »
(7 ans, usage résidentiel / 3 ans, usage commercial non intensif)
Panneau CB Express

« Groupe F »
*(7 ans, usage résidentiel / **AUCUN** usage commercial)*
Panneaux et carreaux Express

Avant l'installation – Metroflor garantit que son revêtement de sol est exempt de défauts visibles. Vous et/ou votre installateur devez inspecter soigneusement chaque élément avant son installation. Aucun élément qui semble avoir des défauts ne doit être installé. Metroflor ne sera tenue responsable d'aucune réclamation liée à un revêtement de sol ayant été installé même s'il présentait des défauts visibles.

Installation – La présente garantie limitée couvre les matériaux et des coûts en main-d'œuvre raisonnables si une installation professionnelle a été défrayée lorsque le revêtement de sol a été installé à l'origine, pourvu que ledit revêtement de sol ait été installé en conformité avec le Manuel d'installation et d'entretien de Metroflor. Ce Manuel est révisé périodiquement, et les revêtements de sol doivent être installés conformément à l'édition du Manuel qui est à jour au moment de l'installation. Veuillez visiter notre site Web pour obtenir la version la plus récente du Manuel.

Remplacements/réparations – Metroflor se réserve le droit de réparer tout revêtement de sol et/ou d'utiliser sa propre source pour obtenir un installateur aux fins du remplacement d'un revêtement de sol. Si Metroflor répare ou remplace tout revêtement de sol en conséquence d'une réclamation sous garantie, il vous reviendra d'enlever, à vos propres frais, tous les articles placés sur les zones visées par suite de l'installation d'origine. Dans l'éventualité où Metroflor réparerait ou remplacerait tout revêtement de sol couvert par la présente garantie limitée, celle-ci devrait demeurer en vigueur relativement audit revêtement pour une période limitée à la durée admissible qui reste de la garantie limitée d'origine.

Modalités de la garantie – Si un défaut couvert par la présente garantie limitée est révélé à l'intérieur de la période de la garantie et signalé par écrit au marchand de qui le revêtement de sol a été acheté, Metroflor fournira un nouveau matériau de revêtement de sol d'une couleur, d'un motif et d'une qualité semblables pour remplacer la partie présentant un défaut. Metroflor paierait également des frais de main-d'œuvre raisonnables si l'installation professionnelle avait été défrayée au moment où le revêtement de sol fut installé à l'origine. Les coûts en main-d'œuvre ne seraient pas couverts si l'installation professionnelle n'était pas défrayée au moment où le revêtement de sol fut installé à l'origine.

Pour toute question concernant les modalités de la présente garantie limitée, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle, en composant le (888) 235-6672. Metroflor se réserve le droit d'inspecter tout revêtement de sol, de demander des échantillons, d'obtenir des photographies ou toute autre information pouvant être requise dans le but de déterminer la nature de toute réclamation aux termes de la présente garantie limitée.

Exclusions – Ce qui suit n'est pas couvert par la présente garantie limitée :

- Insatisfaction face à une installation ou à un entretien inadéquats, ou endommagement causé par ceux-ci.
- Dommages causés par le feu ou des brûlures, un usage abusif intentionnel, une inondation, des travaux de construction ou l'installation elle-même.
- Dommages causés par la brosse batteuse d'un aspirateur, indentations ou dommages causés par des charges roulantes inadéquates, des roulettes, des chaises ou fauteuils ou d'autres meubles non munis de protecteurs de sol appropriés, et coupures causées par des objets tranchants.
- Égratignures ou éraflures superficielles.
- Changements dans la couleur ou le brillant causés par une exposition à la lumière du soleil ou l'utilisation de tapis à endos en caoutchouc.
- Applications à l'extérieur.
- Perte de lustre.
- Différences mineures dans l'estompage, la coloration ou la texture entre le produit livré et des échantillons ou des photographies ou autres illustrations imprimées en couleur.
- Revêtement de sol vendu comme non conforme ou de qualité à l'essai, ou « tel quel ».
- La présente garantie limitée est nulle si, préalablement à l'installation de ce revêtement de sol, ce produit n'est pas acclimaté à température ambiante (entre 65 °F et 85 °F) au chantier, pendant une période allant de 24 à 48 heures, et si, par suite de l'installation, ce revêtement n'est pas maintenu de façon continue à l'intérieur d'une telle plage de température.
- Revêtement de sol vendu via Internet après la période de garantie de 1 an tel qu'indiqué au tableau de la page 1 de la présente garantie limitée.
- Pertes de temps, inconvénients ou dépenses accessoires (comme appels téléphoniques, main-d'œuvre et/ou matériaux) encourus relativement à l'enlèvement ou à la réinstallation du matériau visé, et tous autres dommages indirects ou consécutifs.

Certains états ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou consécutifs, de sorte que les restrictions et exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer. Votre garantie limitée vous procure des droits légaux spécifiques, et vous pourriez disposer également d'autres droits légaux, lesquels varient d'un état à un autre.

La présente garantie limitée tient lieu de toute autre garantie, qu'elle soit explicite ou implicite. Veuillez conserver votre reçu d'achat ou voir à l'obtenir auprès de l'acheteur d'origine. Metroflor exige le reçu d'achat afin de vérifier la date de l'achat aux fins de la résolution de tout problème.

Garantie du propriétaire
La présente garantie limitée s'applique seulement à l'acheteur d'origine et au site de l'installation d'origine et n'est pas transférable. En outre, en ce qui a trait à la garantie pour usages résidentiels, la présente garantie limitée ne s'applique qu'à un propriétaire-occupant.

SOINS ET ENTRETIEN GÉNÉRAUX
Bien que les revêtements de sol METROFLOR soient durables, tous les revêtements de sol requièrent certains soins pour conserver une apparence optimale, et de nombreux problèmes peuvent être prévenus avant qu'ils ne surviennent. Le type et la fréquence de la circulation sur votre revêtement de sol détermineront la fréquence des interventions d'entretien requises. Le type du revêtement de sol et même sa couleur auront également une certaine incidence sur la quantité de soins pouvant être nécessaires. Par exemple, des revêtements d'une seule couleur présenteront des éraflures, des égratignures, des taches de saleté et des marques d'usure générale à un degré plus élevé que celui des revêtements de couleurs, de copeaux ou de motifs multiples. Il est bien entendu que le blanc ou une autre couleur pâle présentera plus de taches visibles qu'une couleur plus foncée. C'est pour cette raison que des revêtements de sol d'une seule couleur et les revêtements blancs demandent une attention spéciale en ce qui a trait à l'entretien préventif et à la quantité de soins qu'il faut leur consacrer. Faire preuve de jugement dans le choix du type et du style du revêtement de sol aidera à prévenir des problèmes d'entretien avant que le revêtement ne soit même installé.

Voici quelles sont les mesures appropriées pour la protection et l'entretien de votre revêtement de sol METROFLOR :

Afin de prévenir les indentations et les égratignures, munissez les pieds des meubles ou des électroménagers lourds de protège-planchers en verre, en plastique ou autre matériau non tachant à sous-face plane, d'au moins 2 po de largeur. Munissez les chaises ou fauteuils de bureau du type pivotant et autres meubles roulants de roulettes à surface large, faites d'un matériau non tachant, d'au

moins 2 po de diamètre. Enlevez les pastilles de protection de faible diamètre des pieds des chaises ou fauteuils droits, et remplacez-les par des glisseurs en métal dont la surface portante est d'au moins 1 po de diamètre.

Protégez votre revêtement de sol contre les brûlures. Les brûlures causées par une cigarette allumée, des allumettes ou d'autres objets d'une chaleur extrême peuvent endommager les revêtements de sol METROFLOR.

Évitez d'inonder le revêtement de sol ou de l'exposer trop fréquemment à des flaques d'eau stagnante. Les problèmes associés à une humidité excessive peuvent nuire au chantier et doivent être résolus. Les panneaux et carreaux de revêtement METROFLOR ne doivent pas être utilisés comme un système pare-humidité.

Protégez votre revêtement de sol contre les dommages causés par les saletés entraînées et les particules granuleuses en utilisant des tapis d'entrée essuie-pieds à toutes les entrées de votre domicile. Prenez soin d'enlever toutes particules granuleuses incrustées dans vos semelles avant d'entrer dans une pièce. Évitez d'utiliser des tapis à endos en caoutchouc, car certains composés de caoutchouc peuvent tacher le vinyle de façon permanente. Évitez d'entraîner dans la maison du goudron ou du bitume provenant des allées d'auto, car ces matières peuvent également décolorer le vinyle. N'utilisez pas de vinaigre, de nettoyants-cireurs ni de savons à l'huile sur les produits METROFLOR.

Tous les revêtements de sol METROFLOR ont une bonne résistance aux taches. Ils ne sont pas affectés par la plupart des déversements de produits liquides pour usages domestiques courants : toutefois, tout déversement devrait être ramassé et nettoyé sans tarder. Plus les matières déversées sont laissées longtemps sur le revêtement de sol, plus le risque sera élevé que celui-ci reste taché en permanence. Pour obtenir de l'information concernant la méthode appropriée ou la solution à utiliser pour enlever une tache d'une nature précise, veuillez communiquer avec le Service technique de Metroflor, au numéro (888) 235-6672.

Évitez toute exposition prolongée à l'ensoleillement direct. Durant les heures d'ensoleillement maximum, l'utilisation de draperies ou de stores est recommandée. Un ensoleillement direct prolongé peut entraîner une décoloration, et des températures excessives pourraient causer une dilatation ou un délaminage des carreaux / panneaux de revêtement.

Évitez d'utiliser du vinaigre comme agent de nettoyage des produits de vinyle METROFLOR.

SOINS ET ENTRETIEN GÉNÉRAUX (suite)

L'intensité de la circulation sur votre revêtement de sol METROFLOR déterminera la fréquence des interventions d'entretien requises.

Le type de revêtement de sol et même sa couleur auront aussi certaines incidences sur la quantité de soins que vous devrez consacrer à votre produit.

L'observation régulière d'un programme d'entretien efficace devra inclure :
Contrôler à fond la saleté et les particules granuleuses, nettoyer promptement les déversements et les taches, et prendre des mesures tel que noté ci-dessus pour protéger la surface du revêtement de sol contre les dommages causés par les meubles lourds ou les roulettes.

La partie la plus efficace de tout programme d'entretien de revêtement de sol est en fait la plus simple : balayer, nettoyer à la vadrouille sèche ou passer à l'aspirateur TOUS LES JOURS le revêtement de sol METROFLOR, ou même plus fréquemment si nécessaire.

Entretien initial à l'achèvement de l'installation :
Balayer ou passer à l'aspirateur, sans toutefois utiliser la brosse batteuse, afin de débarrasser à fond les surfaces de la poussière et des débris.

Passer une vadrouille légèrement mouillée avec le nettoyant neutre Prevail, en suivant les directives qui apparaissent sur la bouteille. Enlever toutes éraflures et toutes salissures en frottant soigneusement. Il est possible d'enlever certaines marques de talon laissées par des types de caoutchouc particuliers en les frottant avec un chiffon humecté de dissolvant pour éraflures noires et adhésifs Prevail.

Détachage :
Pour éliminer une trace ou tache rebelle de la surface des revêtements de sol en vinyle de luxe METROFLOR, il faut toujours commencer en utilisant des nettoyants doux, comme le nettoyant neutre Prevail. Si ce produit ne parvient pas à enlever la tache, utiliser des essences minérales. Ne pas utiliser de solvants agressifs comme du diluant à peinture-laque ou de l'acétone pure, car ces produits peuvent amollir et endommager de façon permanente la surface du vinyle.

Dans le cas des taches plus sévères (peintures, marqueurs permanents, colorants), essayer d'appliquer un dissolvant pour vernis à ongles contenant de l'acétone (mais non de l'acétone pur) au moyen d'un chiffon doux et en frottant. Après cette intervention de nettoyage pour traces ou taches rebelles, laver la zone affectée à l'eau claire pour enlever tout résidu. Aucun dommage causé en

conséquence de l'utilisation de solvants purs n'est couvert par la garantie. Tester toujours en premier un produit de nettoyage fort sur des échantillons de produit ou sur des parties non apparentes de l'ouvrage.

ENTRETIEN DES REVÊTEMENTS DE SOL COMMERCIAUX METROFLOR

Entretien courant – usages commerciaux :

Les panneaux et carreaux de revêtement en vinyle METROFLOR possèdent une excellente durabilité et des antécédents de performance satisfaisante dans les applications commerciales, pourvu qu'un programme d'entretien judicieux soit suivi rigoureusement. Un balayage léger, un nettoyage à la vadrouille sèche ou un passage à l'aspirateur mais sans la brosse batteuse, effectué chaque jour, empêchera la saleté et les particules granuleuses d'être broyées jusque dans la surface des panneaux ou des carreaux. Des tapis d'entrée essuie-pieds non caoutchouteux doivent être utilisés pour contrôler la quantité de saleté et de particules granuleuses qui atteint le revêtement de sol. Le tapis devrait être aussi large que l'entrée de porte et suffisamment épais pour pouvoir piéger la saleté. Un léger mais fréquent nettoyage à la vadrouille préviendra le salissage excessif du revêtement de sol et enlèvera la plupart des déversements et des taches. L'intensité et le type de la circulation détermineront la fréquence des lavages. Laver le revêtement de sol avec une vadrouille humide, en utilisant le nettoyant neutre Prevail dilué dans de l'eau tiède, suivant les directives imprimées sur la bouteille.

Si le revêtement de sol subit une utilisation intensive et devient très sale, comme dans les applications commerciales à circulation intensive, un récurage au tampon à laver peut être requis à l'occasion. À cette fin, on peut utiliser une polisseuse basse vitesse munie d'un tampon à laver en polyester ou en nylon, rouge. Vaporiser le revêtement de sol avec du nettoyant neutre Prevail dilué, et faire pénétrer la solution dans la surface du revêtement en utilisant la polisseuse munie du tampon à laver. Après cette étape, enlever la salissure résiduelle en nettoyant la surface à la vadrouille humide, avec de l'eau claire, ou encore en la passant à l'aspirateur de liquides.

Merci d'acheter les revêtements de sol METROFLOR! Si vous avez des questions, veuillez nous téléphoner en composant le (888) 235-6672.